



Séance du Conseil Municipal du mardi 11 janvier 2022

Absent excusé : BOISSINOT J.

Absent excusé : PARIS L. pouvoir donné à Yvon GOURMAUD

Absent excusé : GRANGER P. pouvoir donné à Yvon GOURMAUD

Absente excusée : GRELIER C. pouvoir donné à Cyrille OUVRARD

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 14 décembre 2021

1- DELIBERATIONS

1.1 – Demande de subvention de l'Etat pour la réfection du chauffage de l'Espace Ben-Hur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réfection du chauffage de l'Espace Ben-Hur, suite à l'audit énergétique réalisé par le SyDEV, peut bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Le coût estimatif du projet s'élève à 350 246 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **adopte** l'opération de rénovation énergétique de l'Espace Ben-Hur pour un montant de 350 246 € HT
- **arrête** le plan de financement détaillé de l'opération annexé à la présente délibération
- **sollicite** l'attribution d'une subvention de l'Etat d'un montant de 105 073 €

Cf plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Chauffage -ventilation	176 176.96 €	Subvention Préfecture	105 073.00 €	30.00 %
Gros Œuvre	6 512.05 €	SyDEV	44 394.00 €	12.50 %
Menuiseries/plafond/isolation	117 215.72 €	Sous Total	149 467.00 €	42.50 %
Eclairage	25 095.27 €			
Maîtrise d'œuvre	25 246.00 €	Autofinancement	200 779.00 €	57.50 %
TOTAL DEPENSES	350 246 .00 €	TOTAL RECETTES	350 246.00 €	100 %

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Demande de subvention de l'Etat pour l'extension de l'atelier technique communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'extension et réhabilitation de l'atelier technique communal, peut bénéficier d'une subvention de l'état.

Le coût estimatif du projet s'élève à 94 883.31 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet d'extension et réhabilitation de l'atelier technique communal pour un montant de 94 883.31 € HT
- **arrête** le plan de financement détaillé de l'opération annexé à la présente délibération
- **sollicite** l'attribution d'une subvention de l'Etat d'un montant de 28 465 €

Cf plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Gros oeuvre	37 508.61 €	Subvention Préfecture	28 465.00 €	30.00 %
Charpente	42 918.79 €			
Electricité	5 132.56 €			
Menuiseries	4 727.28 €			
Carrelage	2 796.07 €			
Maîtrise d'œuvre	1 800.00 €	Autofinancement	66 418.31 €	70 %
TOTAL DEPENSES	94 883.31 €	TOTAL RECETTES	94 883.31 €	100 %

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Salon de coiffure : gratuité du 1^{er} loyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 décembre 2021 décidant de louer le local commercial situé 1 rue des Annales à la SARL Coiffure Mélucia à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au vu de la fermeture du commerce pour travaux d'aménagement une partie du mois de janvier, la municipalité propose au Conseil Municipal la gratuité du loyer pour ce mois de janvier.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** la mise à disposition gratuite du local commercial à la SARL Coiffure Mélucia pour le mois de janvier pour travaux d'aménagement

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité